

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 📠 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 📠 02 47 66 19 01

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 2 décembre 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la seconde journée de formation d'un cycle de droit de la famille, ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **MERCREDI 4 JUILLET 2018** à partir de **9h** dans les locaux de l'IMN de TOURS et qui sera animée par :

Le PROFESSEUR DELMAS ST HILAIRE

Et qui aura pour thème :

« L'USUFRUIT EN DROIT FAMILIAL »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 22 juin prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (**merci de faire un chèque par formation**).

Je vous prie de me croire,

Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC

Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du mercredi 4 juillet 2018 à TOURS Philippe DELMAS ST HILAIRE – L'USUFRUIT FAMILIAL

➔ Inscription de Maître Notaire à

➔ OU de Mme/Mr Fonction

Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



L'USUFRUIT EN DROIT FAMILIAL

Monsieur le Professeur

Philippe DELMAS ST HILAIRE

2^{ème} journée du cycle de droit de la famille

I – LA GESTION DE LA DUREE DE L'USUFRUIT

- Cas pratiques relatifs à l'usufruit viager (constitution, réserve, réversion),
- Cas pratiques relatifs à l'usufruit temporaire (constitution, réserve, liquidation, fiscalité)
- Cas pratiques relatifs aux usufruits successifs (constitution, réserve, fiscalité)

II – LA GESTION DE L'ASSIETTE DE L'USUFRUIT

- Le quasi-usufruit (cas, rédaction d'une convention de quasi-usufruit)
- La vente et le partage du bien démembrement (cas pratiques)
- La gestion des charges liées au bien démembrement
- Le sort des améliorations sur le bien démembrement